



MAIRIE DE CHEMAUDIN ET VAUX COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 11 Mai 2021

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 11 Mai 2021 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Gilbert GAVIGNET, François DODANE, Florence SOUEGES, Philippe FAGOT, Claude GALLIOT, Gêrôme GALLIOT, René GIRARD, Lydie KOLMAYER, Ludovic LEBAIL, Audrey MAJCICA, Serge MINORET, Marie PONCET, Jocelyne POURTEAU, Henri VERNEREY, Séverine ONILLON, Marie-Pascale BRIENTINI, Julien MONTHIOUX

Absents excusés : Valérie FERREUX donne pouvoir à Séverine ONILLON, Emmanuel MAÎTRE donne pouvoir à Lydie KOLMAYER, Katia CHEVREY donne pouvoir à Jocelyne POURTEAU, Marie LATROY, Bastien FRANCESCHINI, Emilie ROUSSELOT.

Secrétaire de séance : Henri VERNEREY

Ordre du jour

1. Approbation du Compte-rendu du 6 avril 2021
2. Nouvelles acquisitions de terrains Lieu-dit Rougemont
3. Bail Alain Bouton (changement d'exploitant)
4. Schéma Départemental des gens du voyage
5. Coût horaire de la micro-crèche
6. Suppression du poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe
7. Compte-rendu du comité de suivi du PLUi
8. Retour sur demandes de subvention
9. Rapports de commissions
10. Questions diverses

Avant de commencer la séance, le maire propose un avenant à l'ordre du jour : DM Cabinet SOLMON, nouvelle Mairie.

1. Approbation du compte-rendu du 6 Avril 2021 :

Le compte-rendu du 6 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Délibération Modificative Cabinet SOLMON nouvelle Mairie (délibération) :

Honoraires SOLMON architecte. Le DGD des honoraires n'avait pas encore été traité. Il prend en compte le reste dû auquel s'ajoute la réactualisation du marché

Montant du DGD : 5793,09€

BP : 3389€

Il manque 2403€ pour régler cette facture, le maire propose :

Op. 319 (Maison Monnot) - 2500€

Op 308 (Mairie) + 2500€

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la Délibération Modificative afin de régler la facture d'honoraires au Cabinet SOLMON.

3. Nouvelles acquisitions de terrains Lieu-dit Rougemont (délibération) :

Des nouvelles acquisitions de terrains sont proposées au conseil municipal :

- Mme HAABY, 1396 m2, (parcelle C 405) au prix de 11€/m2

- Mr ARNOUX, 360 m2, (parcelle C 406) au prix de 11€/m2

Grace à ces deux acquisitions de parcelles, la commune a la maîtrise foncière pour le projet « Maisons autonomes ».

Vote à l'unanimité pour l'acquisition des terrains au Lieu-dit Rougemont. Le conseil municipal autorise le Maire à régulariser chez le notaire.

4. Bail Alain Bouton (changement d'exploitant) délibération :

Monsieur le Maire rappelle : Mr Alain Bouton, exploitant agricole sur Vaux Les Prés, loue la Parcelle ZA 73, Bois de Roussel, 2 ha 20 a 90 ca, dont le montant s'élève en 2020 à 269,48€/an.

Suite à la cessation d'activité de Mr Bouton, une promesse de bail est faite à Mr MENETRIER Antoine, d'Auxon Dessous, pour une durée de 9 ans, et pour un montant de 270€ pour l'année 2021. Chaque année ce montant sera actualisé sur l'indice préfectoral des fermages.

Accord à la majorité pour signer le bail à Mr MENETRIER Antoine.

Pour conflit d'intérêt, Audrey Majcica ne prend pas part au vote, ni au débat.

Accord à la majorité du conseil.

5. Schéma Départemental des gens du voyage :

Le maire porte à connaissance au conseil municipal l'avancée du projet « Schéma départemental pour l'accueil de l'habitat des gens du voyage du Doubs ».

Ce schéma départemental prévoit de valider des terrains familiaux dans des communes (un terrain familial existe déjà aux Montboucons à Besançon).

Il est prévu sur la commune de Chemaudin et Vaux/Champagney :

- Une aire de Grands passages, soit 200 places sur 4,5 hectares,

- Une aire de délestage contigüe de 50 places sur 70 a.
- La création d'un giratoire sur la Départementale 67 direction Gray, à l'intersection de Champagney/Mazerolles.

L'aire de grands passages pour les 200 places sera accessible d'Avril à Septembre et l'aire de délestage sera accessible toute l'année, ce qui permettrait de ne plus avoir d'installations illicites dans notre commune. La procédure oblige à une déclaration de projet par GBM instruite par la DREAL.

Pour ce projet, une enveloppe de 2,5 millions est prévue. Le financement sera assuré par GBM. Le retour fiscal serait de 1.20€/m² sur l'année, mais pour l'aire de grands passages ouverte d'avril à septembre, le montant sera divisé par 2.

Le montant espéré serait de :

$45000\text{m}^2 \times 1.20\text{€} : 2 = 27\ 000\text{€}/\text{an environ.}$

6. Coût horaire de la micro-crèche :

Le coût horaire de la micro-crèche est aujourd'hui de 6,90€

Ce taux n'a pas été actualisé depuis 3 ans.

Il est demandé une augmentation de 0.10€, soit de passer à 7€ le coût horaire. Cette augmentation sera effective au 1er septembre 2021.

Chaque année, nous avons environ 18 000 h de fréquentation ce qui apportera au budget Petite Enfance 1800€/an en plus.

Proposition adoptée à l'unanimité.

7. Suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe (délibération) :

En raison du départ de Mme Canet Blandine, Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe, il est demandé la suppression de son poste. Le comité technique du centre de gestion a donné un avis favorable.

Vote à l'unanimité.

8. Compte rendu du comité de suivi du PLUi :

Le maire porte à connaissance le compte rendu du comité de suivi du PLUi du 10 mars 2021, par GBM. Lors de la séance, les points sollicités par la commune de Chemaudin et Vaux, sont les suivants :

- Ouvrir à l'urbanisme une zone AU2 pour implanter une résidence autonome pour personnes âgées de 20 logements et une maison médicale
- Apporter des modifications au règlement écrit au PLU
- Créer un secteur dédié à l'implantation d'une centrale solaire.

- Modification du PLU pour permettre le stockage de matériaux inertes dans le secteur NC et la réalisation de jardins partagés dans la zone 2AUe.
- Demande de supprimer un emplacement réservé et corriger le tracé d'un EBC (Espace Boisé Classé).

Tous les dossiers présentés ont reçu un avis favorable du comité de suivi du PLUi sauf pour la correction du tracé de l'EBC.

9. Retour sur demandes de subventions :

Le Maire porte à connaissance le retour des notifications de subventions de l'ancienne mairie, l'attribution est la suivante :

- Programme EFFILOGIS REGION – Aménagement d'une micro-crèche et d'une salle associative : 43 183€
- Département : Aménagement d'une micro-crèche : 48 080€
- Département : Création de 2 logements communaux : 20 800€
- Département : Aménagement d'une salle associative : 41 669€
- Préfet : Appel à projet 2021 dans le cadre du Fonds pour le Développement : 181 591 €
- SYDED : 33 000€
- CAF : Micro-crèche : 90 000€

10. Rapport de commissions

Dans le cadre des projets en cours, Mr Dodane François fait un point sur les situations.

Rue de la Mare : A ce jour, la rue de la Mare est terminée ainsi que la signalétique. Il reste à réaliser le marquage qui ne peut être fait que 2 mois après la mise en place de l'enrobé. Pour ce faire l'entreprise est dans l'attente du beau temps. Reste aussi la réinstallation des cidex par la poste.

Parking de la Croisée des Laves : à ce jour le parking est réalisé, il reste à installer le matériel pour le stationnement des vélos, réaliser l'éclairage et installer une main courante au niveau de l'escalier.

Réhabilitation de l'ancienne mairie : l'organisation de ce chantier est mise en place.

Les différentes parties de démolition à l'intérieur du bâtiment se réalisent dans de bonnes conditions (une entreprise compétente est à l'œuvre).

Rue Principale (Vaux les Prés, D216) le département propose un projet de réfection de la chaussée face au lotissement du Château. La commission voirie se réunira prochainement pour étudier le projet plus en détails.

Création des jardins partagés : Séverine ONILLON remercie l'ensemble des acteurs pour la dynamique apportée au projet. Un dossier de demande de subvention a été déposé, en retour la DETR octroie une subvention de 30 212€.

Le maire rappelle aux conseillers leurs obligations d'assurer la fonction d'assesseur aux bureaux de vote pour les élections régionales et départementales du 20 et 27 juin.

11. Questions diverses

- Mr René Girard assume le suivi de l'urbanisme en l'absence de Mr Maitre Emmanuel.
- Résidences autonomes : réunion le 17 mai à 9 h 30 concernant les VRD, l'assainissement avec les services du GBM (Aide aux communes).
- Caméra nomade :

A la demande de la société JET 1 ŒIL le maire a donné un avis favorable pour l'installation d'une caméra nomade en test sur la commune de Chemaudin et Vaux, à l'entrée du rond-point de l'autoroute à proximité des locaux de la zone d'activité.

Réponse et explications de la société JET 1 ŒIL par Cyril PONCET :

La Préfecture du Doubs est prévenue et a donné son accord préalable pour ce test.

Séance levée à 22 h 30.

ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

Délibération 2021-045 : DM Honoraires SOLMON nouvelle mairie

Délibération 2021 -046 : Nouvelles acquisitions de terrains Lieu-dit Rougemont

Délibération 2021-047 : Bail Alain Bouton (changement d'exploitant

Délibération 2021-048 : Coût horaire de la micro-crèche

Délibération 2021-049 : Suppression du poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe